

Arrondissement
de VerviersProvince
de Liège

Séance du 2 octobre 2019

Bourgmestre f.f.: M. Austen ;
Président d'assemblée : M. Ganser ;
Echevins: Mmes Houbben et Schyns, MM. Deckers et Kessels ;
Conseillers: MM. Ladry, Hopperets, Schroeder, Mmes Palm,
Habets, MM. Scheen, Simons, Debougoux, Belleflamme, Mme
Hagen, MM. Nell, Tatas, Mme Vandenberg, Mlle Toussaint et M.
Stassen ;
Président du C.P.A.S. : M. Locht, avec voix consultative ;
Directeur général: M. Mairlot.

Agent traitant
F. Mairlot

**Objet : Représentation communale – remplacements d'un conseiller
démissionnaire.**

Le Conseil communal, en séance à huis-clos,

Vu les articles L1234-6 et L5111-1 du Code de la démocratie locale et de la
décentralisation ;

Revu ses délibérations de ce jour approuvant la démission de Mlle Jessica Petit et
installant Mlle Manon Toussaint en qualité de conseiller communal ;

Revu ses délibérations du 31.01.2019 désignant les représentants communaux au
sein du Conseil d'administration de l'ALE, du Conseil d'administration de l'asbl
Grand Môme et du Conseil d'administration de l'asbl Culture et Loisirs ;

Revu ses délibérations du 31.01.2019 désignant les représentants communaux au
sein des AG des intercommunales CHR Verviers et Enodia ;

Revu sa délibération du 25.04.2019 désignant les représentants communaux au
sein de l'AG de l'intercommunale RESA ;

Revu sa délibération du 31.01.2019 désignant les représentants communaux au
sein du quart communal de la CLDR ;

Revu sa délibération du 23.05.2019 désignant les représentants communaux au
sein du quart communal de la CCATM ;

Attendu que dans ces différentes structures, Mlle Jessica Petit doit être remplacée ;
Considérant qu'il est proposé que Mlle Manon Toussaint remplace Mlle Petit dans
tous ses mandats ;

PROCEDE au scrutin secret à cinq tours en vue de désigner le/la mandataire
remplaçant Mlle Petit dans chacun de ses mandats ;

DESIGNE Monsieur DEBOUGNOUX et Madame HOUBBEN en qualité de scrutateurs ;

Le dépouillement de ce scrutin donne le résultat suivant :

1^{er} tour de scrutin – Agence Locale pour l'Emploi (ALE)

Nombre de votants : 21

Nombre de bulletins valables : 21

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blanc : 0

Mlle Toussaint obtient 21 suffrages favorables et 0 suffrage défavorable.

2eme tour de scrutin – Grand Môme

Nombre de votants : 21

Nombre de bulletins valables : 21

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blanc : 0

Mlle Toussaint obtient 21 suffrages favorables et 0 suffrage défavorable.

3eme tour de scrutin – Culture et Loisirs

Nombre de votants : 21

Nombre de bulletins valables : 21

Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de bulletins blanc : 0
Mlle Toussaint obtient 21 suffrages favorables et 0 suffrage défavorable.

4eme tour de scrutin – CHR Verviers

Nombre de votants : 21
Nombre de bulletins valables : 21
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de bulletins blanc : 0
Mlle Toussaint obtient 21 suffrages favorables et 0 suffrage défavorable.

5eme tour de scrutin – Enodia

Nombre de votants : 21
Nombre de bulletins valables : 21
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de bulletins blanc : 0
Mlle Toussaint obtient 21 suffrages favorables et 0 suffrage défavorable.

6eme tour de scrutin – Resa

Nombre de votants : 21
Nombre de bulletins valables : 21
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de bulletins blanc : 0
Mlle Toussaint obtient 21 suffrages favorables et 0 suffrage défavorable.

7eme tour de scrutin – CLDR

Nombre de votants : 21
Nombre de bulletins valables : 21
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de bulletins blanc : 0
Mlle Toussaint obtient 21 suffrages favorables et 0 suffrage défavorable.

8eme tour de scrutin – CCATM

Nombre de votants : 21
Nombre de bulletins valables : 21
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de bulletins blanc : 0
Mlle Toussaint obtient 21 suffrages favorables et 0 suffrage défavorable.

DECIDE, par conséquent :

Article 1^{er} : de proposer Mlle Manon Toussaint en qualité de représentante de la commune au sein de l'Agence Locale pour l'Emploi (ALE), en remplacement de Mlle Jessica Petit.

Article 2 : de proposer Mlle Manon Toussaint en qualité de représentante de la commune au sein du Conseil d'administration de l'asbl Grand Môme, en remplacement de Mlle Jessica Petit.

Article 3 : de proposer Mlle Manon Toussaint en qualité de représentante de la commune au sein du Conseil d'administration de l'asbl Culture et Loisirs, en remplacement de Mlle Jessica Petit.

Article 4 : de proposer Mlle Manon Toussaint en qualité de représentante de la commune au sein de l'AG de l'intercommunale CHR Verviers, en remplacement de Mlle Jessica Petit.

Article 5 : de proposer Mlle Manon Toussaint en qualité de représentante de la commune au sein de l'AG de l'intercommunale Enodia, en remplacement de Mlle Jessica Petit.

Article 6 : de proposer Mlle Manon Toussaint en qualité de représentante de la commune au sein de l'AG de l'intercommunale Resa, en remplacement de Mlle Jessica Petit.

Article 7 : de désigner Mlle Manon Toussaint en qualité de représentante communale au sein du quart communal de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR), en remplacement de Mlle Jessica Petit.

Article 8 : de désigner Mlle Manon Toussaint en qualité de représentante communale au sein du quart communal de la Commission Consultative

d'Aménagement du territoire et de la Mobilité (CCATM), en remplacement de Mlle Jessica Petit.

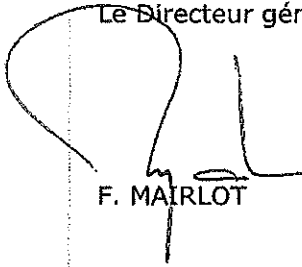
Article 9 : de communiquer copie de la présente décision aux institutions et commission visées aux article 1 à 8 et de communiquer les coordonnées suivantes concernant Mlle Toussaint : rue d'Aubei, 245 à 4852 Plombières - man.toussaint@gmail.com.

Par le Conseil :

Le Directeur général,
F. MAIRLOT
Pour extrait conforme, Plombières le 03.10.2019
Le Directeur général,

Le Bourgmestre,
J. AUSTEN

Le Bourgmestre,



F. MAIRLOT



J. AUSTEN